

Arrêté du 18 août 2021
fixant la liste des candidats ayant obtenu le diplôme national de thanatopracteur
NOR : SSAP2130371A

Le ministre des solidarités et de la santé et la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-45 et D. 2223-130 ;

Vu la délibération du jury national chargé d'examiner les candidats au diplôme national de thanatopracteur en date du 12 juillet 2021,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Ont obtenu le diplôme national de thanatopracteur, au titre de la session 2019-2020, les candidats suivants :

Mme ARNAUD Johanne
Mme BAUDRY Juline
Mme BONNEFOI Céline
Mme CATILLON Frédérique
M. CHABANOL Sébastien
Mme DA SILVA ALVES Auriane
Mme DOMBRET Sandrine
Mme FISCHER Lucie
Mme GAULTIER Céline
Mme LANSALOT ANDERHALT Delphine
Mme LAMBERT Carole
Mme LINGEE Lucie
Mme LLOBREGAT Enola
Mme MAY Mélina
Mme MERIEN Fabienne
Mme SAMMUT Johanna
Mme SAPOTILLE Sindy
M. SERVEL Mathieu
Mme SINTES Jessy
M. VENDERVEKEN Louis

Mme VOLCLAIR Amélie

Mme ZANZI Ludivine

Article 2

Le directeur général de la santé et le directeur général des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des solidarités et de la santé et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 août 2021.

Le ministre des solidarités et de la santé

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général adjoint de la santé,

M.-P. Planel

La ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur adjoint au directeur général
des collectivités locales,*

S. Brunot